

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN, tenue le jeudi 12 mai 2022 à 15 h 01, à la MRC de Manicouagan, au 768, rue Bossé, Baie-Comeau.

SONT PRÉSENTS :

M.	Marcel Furlong	Préfet
M.	Étienne Baillargeon	Maire de Baie-Trinité
M.	Jean-Yves Bouffard	Maire de Godbout
M.	Steeve Grenier	Maire de Franquelin
M.	Serge Deschênes	Représentant de Baie-Comeau
M.	Jacques Ferland	Représentant de Pointe-Lebel
M.	Julien Normand	Maire de Pointe-aux-Outardes
M.	Yoland Émond	Maire de Chute-aux-Outardes
M.	Raymond Lavoie	Maire de Ragueneau
M ^{me}	Lise Fortin	Directrice générale et greffière-trésorière
M ^{me}	Catherine Martel	Directrice administrative

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Marcel Furlong, préfet, procède à l'ouverture de la séance à 15 h 01 et le quorum est constaté.

Rés. 2022-77

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur motion de monsieur Raymond Lavoie, il est proposé et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour présenté par la directrice générale et greffière-trésorière en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

Rés. 2022-78

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2022

Sur motion de monsieur Julien Normand, il est proposé et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2022.

Rés. 2022-79

4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - AVRIL 2022

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt le rapport mensuel du TNO pour le mois d'avril 2022.

Rés. 2022-80

5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu d'accepter pour dépôt la correspondance figurant sur la liste 2022-05.

6. AFFAIRES COURANTES

Rés. 2022-81

6.1 Autorisation du paiement des comptes - Avril 2022

Sur motion de monsieur Étienne Baillargeon, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes pour le mois d'avril 2022 :

- de la MRC de Manicouagan pour un montant total de 672 727,49 \$;
- du TNO de la Rivière-aux-Outardes pour un montant total de 8 073,79 \$
- de la gestion foncière pour un montant total de 539 625,28 \$.

Rés. 2022-82

6.2 Dépôt des rapports financiers et du vérificateur 2021 / MRC

CONSIDÉRANT que le vérificateur externe Mallette a soumis, conformément aux articles 966.2 et 966.3 du Code municipal du Québec, son rapport sur la situation financière consolidée de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT que le rapport financier de l'année 2021 a été présenté par madame Frédérique Gagnon.

Sur motion de monsieur Yoland Émond il est proposé et unanimement résolu

- Que le conseil de la MRC de Manicouagan accepte le dépôt des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2021;
- Que ledit rapport soit transmis au MAMH conformément à l'article 176.2 du Code municipal du Québec.

Rés. 2022-83

6.3 Dépôt des rapports financiers et du vérificateur 2021 / TNO de la Rivière-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que le vérificateur externe Mallette a soumis, conformément aux articles 966.2 et 966.3 du Code municipal du Québec, son rapport sur la situation financière et le taux global de taxation pour le Territoire non organisé de la Rivière-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que le rapport financier de l'année 2021 a été présenté par madame Frédérique Gagnon.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu :

- Que le conseil de la MRC de Manicouagan accepte le dépôt des rapports financiers et du vérificateur pour l'année 2021;
- Que ledit rapport soit transmis au MAMH conformément à l'article 176.2 du Code municipal du Québec.

Rés. 2022-84

6.4 Dépôt du rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI et du PAUPME pour 2021

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan doit transmettre au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) les rapports sur les créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme d'aide d'urgence aux PME (PAUPME) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu :

- D'accepter le dépôt des rapports sur les créances irrécouvrables du FLI et du PAUPME pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;
- Que lesdits rapports soient transmis au MEI.

Rés. 2022-85

6.5 Mandat à Gestion Aérotech inc. Projet PAIA / Balisage lumineux de la piste Aéroport de Baie-Comeau

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan entend déposer, dans le cadre du Programme d'Aide aux Immobilisations Aéroportuaires (PAIA), un projet de priorité 1 pour l'aéroport de Baie-Comeau, à savoir, la réfection des aides visuelles;

CONSIDÉRANT que les honoraires professionnels pour la préparation de la demande font partie du coût global du projet et, par conséquent, seront entièrement défrayés par le PAIA advenant l'acceptation du projet par Transports Canada;

CONSIDÉRANT qu'en cas de refus de Transports Canada, lesdits honoraires professionnels devront être assumés par la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT l'offre de services de Gestion Aérotech inc.

Sur motion de monsieur Jacques Ferland, il est proposé et unanimement résolu de mandater Gestion Aérotech inc. pour préparer la demande requise au Programme d'Aide aux Immobilisations Aéroportuaires pour la réfection des aides visuelles de l'aéroport, pour un montant de 14 200 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 22 avril 2022.

Rés. 2022-86

6.6 Engagement d'une étudiante

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un étudiant pour la saison estivale aux départements de l'aménagement et de l'urbanisme, de la gestion foncière ainsi que de l'administration.

Sur motion de monsieur Raymond Lavoie, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte l'embauche de madame Camille Boulianne à titre d'étudiante au sein de ces départements. Le taux horaire est de 16,00 \$ auquel s'ajoutera 4 % en compensation pour les vacances, et ce, conformément aux lois en vigueur.

Madame Boulianne entrera en fonction le 24 mai 2022 et l'emploi se terminera le 12 août 2022.

Rés. 2022-87

6.7 Demande de financement - Place aux jeunes Manicouagan

CONSIDÉRANT la résolution 2021-166 autorisant le versement d'une somme de 3 000 \$ au bénéfice du programme Place aux jeunes Manicouagan dans le cadre de la 30^e édition des séjours exploratoires;

CONSIDÉRANT que les activités de l'organisme se sont prolongées au cours de l'année financière 2022 de sorte que nous avons récemment obtenu la reddition relative au plan de visibilité.

Sur motion de monsieur Yoland Émond, il est proposé et unanimement résolu que le conseil des maires autorise la directrice générale à approprier la somme de 3 000 \$ du surplus accumulé non affecté de la MRC pour le financement de Place aux jeunes accordé par la résolution 2021-166.

Rés. 2022-88

6.8 Adoption du document indiquant la nature des modifications à être apportées par les municipalités / Règlement 2022-04

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement 2022-04 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Manicouagan;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie du document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du règlement 2022-04;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 52 alinéa 2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la MRC peut, par résolution adoptée à l'unanimité, modifier le délai de 45 jours prévu afin que les organismes partenaires puissent transmettre leur avis sur le projet de règlement modifiant le schéma.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu :

- Que la MRC de Manicouagan adopte le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur réglementation d'urbanisme, et ce, conformément à l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

1. Municipalités concernées

Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel, Baie-Comeau, Franquelin, Godbout, Baie-Trinité.

2. Nature des modifications

L'entrée en vigueur du règlement 2022-04 aura des impacts sur le document suivant des municipalités :

1- Le règlement de zonage : modifier les normes sur les postes électriques pour intégrer les nouvelles normes du document complémentaire.

3. Obligations des municipalités

Le conseil des municipalités mentionnées au point 1 du présent document devra, dans les six (6) mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement 2022-04, adopter tout règlement de concordance tel que défini à l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

- Que le conseil des maires réduit à 20 jours le délai prévu à l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour l'intervention des organismes partenaires.

Rés. 2022-89

6.9 Modification à la résolution # 2019-62 / Nomination direction générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT que par la résolution 2019-62, le conseil des maires nommait M^{me} Lise Fortin à titre de directrice générale de la MRC et l'autorisait, notamment, à signer tous les documents et effets bancaires pour et au nom de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 2019-62 afin de spécifier que la direction générale est également autorisée à signer tous les documents d'emprunt.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale, M^{me} Lise Fortin à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents d'emprunt.

Rés. 2022-90

6.10 Modification à la résolution # 2021-196 / Nomination d'un préfet suppléant

CONSIDÉRANT que par la résolution 2021-196, le conseil des maires nommait M. Yoland Émond à titre de préfet suppléant de la MRC et l'autorisait, notamment, à signer tous les documents et effets bancaires pour et au nom de la MRC en l'absence du préfet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la résolution 2021-196 afin de spécifier que le préfet suppléant est également autorisé à signer tous les documents d'emprunt.

Sur motion de monsieur Steeve Grenier, il est proposé et unanimement résolu d'autoriser le préfet suppléant, M. Yoland Émond à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents d'emprunt en l'absence du préfet.

Rés. 2022-91

6.11 Autorisation de projets 2022-2023 / PADF

CONSIDÉRANT que le comité multiressources a procédé à la sélection des projets le 9 mai 2022 dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Sur motion de monsieur Julien Normand, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan approuve les projets totalisant 128 165,71 \$, lesquels sont recommandés par le comité multiressources dans le cadre du PADF, à savoir :

PADF-2201	Pourvoirie du lac Dionne Rehaussement du chemin multiusages	25 132,35 \$
PADF-2209	Comité de développement touristique et économique de Godbout ZEC des rivières Godbout et Mistassini travaux d'entretien et réparation du chemin d'accès	25 036,88 \$
PADF-2210	CEDFOB Évaluer et réaliser une plantation expérimentale de sorbiers d'Amérique et de cerisiers de Virginie et de Pennsylvanie	7 125,00 \$
PADF-2211	Association Plein Air de la Rivière Outardes inc. Remplacement de la surface de roulement du pont Antrim	45 371,48 \$
PADF-2214	Association lac Laliberté Amélioration et réparation du chemin d'accès	25 500,00 \$

Rés. 2022-92

6.12 Autorisation de projets 2022 / Fonds de mise en valeur de la gestion foncière

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a approprié un montant de 150 000 \$ du Fonds de mise en valeur de la gestion foncière pour la réalisation de projets pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le comité multiressources a procédé à la sélection des projets le 9 mai 2022.

Sur motion de monsieur Serge Deschênes, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan approuve les projets totalisant 150 000 \$, lesquels sont recommandés par le comité multiressources dans le cadre du Fonds de mise en valeur de la gestion foncière, à savoir :

FMVGF-2201	Association du chemin du petit Loup Marin Réfection des chemins des Lacs au Loup Marin – Phase 1	30 000 \$
FMVGF-2202	Station Uapishka S.E.N.C. Sentier d'interprétation sur la culture innue et la recherche scientifique	27 000 \$
FMVGF-2203	Association des propriétaires de chalet de Mont Blanc Lac Blanc	16 295 \$
FMVGF-2204	Association chemin du lac Sewell Réparation du chemin de l'Association lac Sewell	18 000 \$
FMVGF-2205	Association des propriétaires de chalets du chemin du Camp 5 Travaux de réparation, prévention et débroussaillage sur le chemin du camp 5	15 000 \$
FMVGF-2206	Association des amis du lac Rond Amélioration du chemin du lac Rond	13 677 \$
FMVGF-2207	Association des propriétaires de chalets du lac Salé Travaux d'améliorations aux chemins d'accès au lac Salé (Rambois)	11 219 \$
FMVGF-2208	Association des usagers du chemin du 48 km sur le chemin de la Scierie des Outardes Amélioration du chemin principal au 48 km sur le chemin de la Scierie des Outardes	18 809 \$

Rés. 2022-93

6.13 Autorisation de projets 2022 / Fonds de mise en valeur des TPI

CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a approprié un montant de 100 000 \$ du Fonds de mise en valeur des terres publiques intramunicipales pour la réalisation de projets pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que le comité multiressources a procédé à la sélection des projets le 9 mai 2022.

Sur motion de monsieur Julien Normand, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan approuve les projets totalisant 100 000 \$, lesquels sont recommandés par le comité multiressources dans le cadre du Fonds de mise en valeur des TPI, à savoir :

FMVTPI-2201	Attitude Nordique - plein air inc. Amélioration des sentiers de la Baie du Garde-Feu	25 000,00 \$
FMVTPI-2202	Parc nature de Pointe-aux-Outardes Visite guidée à la découverte de l'aire marine protégée Manicouagan	15 406,40 \$

FMVTPI-2203	Les sentiers de la Rivière Amédée Aménagement des sentiers de ski de fond pour usage quatre saisons	15 309,43 \$
FMVTPI-2207	Club Quad les Aventuriers des 7 Rivières Construction d'un pont sur la Rivière Trinité	14 884,17 \$
FMVTPI-2209	Club Manic Quad Relocalisation du sentier VHR après une perte de droit de passage secteur Lac Ours	25 000,00 \$
FMVTPI-2210	Ferme Manicouagan Débroussaillage de la route menant à la Ferme Manicouagan	4 400,00 \$

Rés. 2022-94

6.14 Engagement - Secrétaire archiviste

CONSIDÉRANT les démarches de recrutement entreprises au cours du mois d'avril 2022 afin de combler le poste vacant de secrétaire archiviste, et ce, conformément à l'article 9.1 de la convention collective;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues à l'externe et le processus de sélection effectué le 4 mai 2022;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection recommande positivement l'embauche de madame Aurélie Talbot.

Sur motion de monsieur Jean-Yves Bouffard, il est proposé et unanimement résolu que la MRC de Manicouagan accepte la recommandation du comité de sélection et procède à l'embauche de madame Aurélie Talbot à titre de secrétaire archiviste.

La date d'entrée en fonction sera le 16 mai 2022.

Conformément à la convention collective du SCFP, section locale 2633, la période de probation sera de quatre-vingts (80) jours ouvrables travaillés et madame Talbot sera rémunérée selon le taux de la classe 1, échelon 1 pour ce poste de secrétaire archiviste.

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Rés. 2022-95

7.1 Projet de Règlement 2022-04 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant les normes relatives aux postes électriques

CONSIDÉRANT qu'un schéma d'aménagement et de développement révisé est en vigueur sur le territoire de la MRC de Manicouagan depuis le 5 avril 2012;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de Manicouagan peut modifier son schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT que les normes relatives aux postes électriques indiquées dans le document complémentaire peuvent être modifiées afin de permettre une meilleure intégration des installations;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a précédé le présent règlement lors de la séance du 20 avril 2022.

Sur motion de monsieur Étienne Baillargeon, il est proposé et unanimement résolu d'adopter le Projet de Règlement 2022-04 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant les normes relatives aux postes électriques.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Yoland Émond propose la fermeture des affaires nouvelles.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les journalistes posent des questions sur les sujets suivants :

- Dépôt des rapports financiers :
 - Surplus - redevance sur les ressources naturelles
 - Surplus accumulé affecté vs non affecté
 - Augmentation des revenus
 - Écart de 200 000 \$ dans les dépenses (évaluation foncière) - mandat à Évimbéc et mise à jour du retard accumulé
 - Augmentation des dépenses en matière résiduelle - réalisation du PGMR
 - Villégiature - Est-ce que la MRC bénéficie de l'augmentation des ventes ?
 - Surplus de 5 000 \$ à l'aéroport (comment se présente 2022 ?)
- Modification du balisage lumineux à l'aéroport
- PADF, FMVGF et FMVTPI
- Rapport du TNO - C-901

Rés. 2022-96

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur motion de monsieur Raymond Lavoie, il est proposé et unanimement résolu que la séance soit levée à 15 h 51.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

LISE FORTIN
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.

MARCEL FURLONG
PRÉFET

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MANICOUAGAN

768, RUE BOSSÉ, BAIE-COMEAU (QUÉBEC) G5C 1L6

ORDRE DU JOUR

**ORDINAIRE DU JEUDI 12 MAI 2022 À 15 H 00
SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA MRC DE MANICOUAGAN**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2022**
- 4. DÉPÔT DU RAPPORT DU TNO - AVRIL 2022**
- 5. DÉPÔT ET LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1.** Autorisation du paiement des comptes - Avril 2022
 - 6.2.** Dépôt des rapports financiers et du vérificateur 2021 / MRC
 - 6.3.** Dépôt des rapports financiers et du vérificateur 2021 / TNO de la Rivière-aux-Outardes
 - 6.4.** Dépôt du rapport sur l'état des créances irrécouvrables du FLI et du PAUPME pour 2021
 - 6.5.** Mandat à Gestion Aérotech inc. Projet PAIA / Balisage lumineux de la piste Aéroport de Baie-Comeau
 - 6.6.** Engagement d'une étudiante
 - 6.7.** Demande de financement - Place aux jeunes Manicouagan
 - 6.8.** Adoption du document indiquant la nature des modifications à être apportées par les municipalités / Règlement 2022-04
 - 6.9.** Modification à la résolution # 2019-62 / Nomination direction générale et secrétaire-trésorière
 - 6.10.** Modification à la résolution # 2021-196 / Nomination d'un préfet suppléant
 - 6.11.** Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Appel de projets

6.12. Autorisation de projets 2022 / Fonds de mise en valeur de la gestion foncière

6.13. Autorisation de projets 2022 / Fonds de mise en valeur des TPI

6.14. Engagement - Secrétaire archiviste

7. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

7.1. Projet de Règlement 2022-04 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé concernant les normes relatives aux postes électriques

8. AFFAIRES NOUVELLES

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

